

DELIBERATION N° 94/03-01 - BUDGET PRIMITIF 1994

Monsieur le Maire donne lecture du projet de budget primitif 1994, arrêté aux chiffres suivants :

Section de fonctionnement :

- dépenses :	28 265 528, 00
- recettes :	28 265 528, 00

Section d'investissement :

- dépenses :	7 274 300, 00
- recettes :	7 274 300, 00

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
par 24 voix pour et 3 abstentions :

- approuve le budget primitif 1994 arrêté aux chiffres ci-dessus.